

**COMMUNAUTÉ ET CITOYENNETÉ  
DU MOYEN ÂGE À NOS JOURS  
MORRIN CENTRE  
44 CHAUSSÉE DES ÉCOSSAIS, QUÉBEC  
27-28 OCTOBRE 2016**

**PROGRAMME**

**Jeudi, 27 octobre 2016**

**9h15 Ouverture du colloque**

**9h30-12h00**

**I Concepts et définitions : citoyenneté et communauté du XVIe au XXe siècle.**

**Président de séance : Michel Hébert**, Département d'histoire, Université du Québec à Montréal

**Pierre Bonin**, Institut des Sciences Juridique et Philosophique de la Sorbonne UMR 8103, Université Panthéon-Sorbonne (Paris I).

**Du bourgeois au citoyen, de la cité à la République chez Bodin.**

Cette communication traite des rapports entre bourgeois et citoyen dans la République de Bodin. Pour contester la conception aristotélicienne, Bodin associe la bourgeoisie à la cité (dont l'équivalent est donné dans la France de son temps par les bailliages et sénéchaussées), et oppose à ce couple, de façon complètement contre-intuitive, un autre couple, la qualité de citoyen (citoyenneté est un néologisme de 1783) liée à la République, donc à la souveraineté. L'influence de ces constructions, définir la citoyenneté par la souveraineté, est évidente sur Rousseau et très importante, le Contrat social en fait explicitement mention.

**Fanny Cosandey**, Centre de recherches historiques (CRH), École des Hautes Études en Sciences Sociales

**Le domaine royal, un territoire de la communauté ?**

Cette communication s'inscrit dans une volonté d'aborder autrement les rapports entre l'individu, la famille et la communauté en utilisant les textes ayant trait à la couronne. Ces textes fournissent en effet matière à réflexion quant à la définition même du bien commun et de ses rapports avec la communauté, mais ils permettent aussi de déterminer comment s'inscrit le domaine de la couronne dans le territoire de la communauté. Nous étudierons la dialectique qui s'installe autour d'un domaine de la couronne, qui est un bien patrimonial de la famille royale tout en étant au service du royaume et de la communauté tout entière. C'est ainsi à la fois un bien commun et un bien particulier et les textes jouent constamment sur cette ambiguïté. Les notions de communauté et de territoire font de ce fait partie du discours royal, au-delà de ce que la métaphore du corps, désormais bien connue, peut en révéler.

**Marie-Hélène Guilbault**, Département d'histoire, Université d'Ottawa

**Les fêtes civiques toulousaines, lieu d'affirmation républicaine face au danger royaliste de l'an V.**

L'attitude de ferveur républicaine qui avait d'abord été manifestée par la communauté toulousaine lors des élections municipales de 1797, sous le Directoire, fut réitérée par le président à maintes reprises lors des discours qu'il prononça à l'occasion des fêtes nationales et, plus spécifiquement, lors de la fête de la Liberté de l'an V qui eut lieu tout juste avant le coup d'État du 18 Fructidor de l'an V. Devant sa communauté réunie, Desbarreaux chercha à faire de Toulouse le seul rempart des valeurs républicaines face à une France royaliste. Toulouse devait servir de modèle et en être fière. Cette présentation portera sur l'opposition toulousaine aux royalistes dominants du gouvernement parisien et, plus spécifiquement, sur les discours de Desbarreaux lors des fêtes qui précédèrent le coup d'État et lors de la fête de la République du 1<sup>er</sup> Vendémiaire an VI qui suivit tout juste l'évènement. C'est à travers ces discours prononcés dans le cadre de fêtes civiques qu'apparaît l'esprit républicain des Toulousains qui s'affichèrent fièrement comme les défenseurs de la République et de la Révolution.

14h00-14h30

## II Une communauté, un lieu

**Donald Fyson**, Département des sciences historiques, CIEQ, Université Laval.

### **Prison, collège, centre culturel : le Morrin Centre et la communauté anglophone de Québec, 1812-2016.**

En plaçant au centre du propos l'édifice du Morrin Centre où se tient le colloque, il s'agit de présenter le cas de la communauté anglophone de Québec et son histoire à travers l'histoire d'un lieu. L'édifice actuel fut construit comme prison commune, entre 1808 et 1813, et garda cette fonction jusqu'en 1867. La fonction portuaire centrale de Québec fit de la prison une institution à la fois locale et transnationale. L'édifice abrita ensuite le Morrin College, première institution d'enseignement supérieur de langue anglaise à Québec, de même que la Literary and Historical Society of Quebec (LHSQ), une des premières sociétés savantes du Canada (fondée en 1824). Signe du déclin de la communauté anglophone de Québec qui accompagna le déclin du profil international de la ville, le Morrin College dut fermer ses portes en 1902, faute de fonds et d'étudiants. La LHSQ resta, mais devint une petite institution locale, axée sur sa bibliothèque. La LHSQ fut néanmoins à l'origine du renouveau récent de la bâtisse comme centre culturel axé sur les échanges intercommunautaires.

## III Communauté et citoyenneté aujourd'hui

14h30-15h00

**Présidente de séance : Aline Charles**, Département des sciences historiques, CIEQ, Université Laval

### III.1 Esprit communautaire et engagement citoyen : un exemple

**Julie Allard**, Département d'histoire, Université Bishop

#### **Quand des citoyens décident de changer le monde, un bateau à la fois. Motifs et retombées perçues de l'implication auprès de Jeunes Marins Urbains.**

Fondé en avril 2015 dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal, Jeunes Marins Urbains est un organisme à but non lucratif qui utilise la construction navale artisanale comme outil de rapprochement et d'intégration sociale. L'organisme est le fruit d'une initiative citoyenne et son conseil d'administration regroupe des individus issus de domaines variés, à l'image des valeurs que le groupe souhaite porter. L'an dernier, l'organisme a réalisé une première activité d'envergure, le Défi Marins Urbains, qui a permis de construire en quelques semaines seulement, Cœur de Frêne, un voilier ultra léger de 25 pieds. Près de 40 personnes d'âges, de sexes et de milieux socioprofessionnels divers ont participé à la construction du voilier avant que celui-ci ne soit mis à l'eau, en septembre 2015, sur le fleuve Saint-Laurent près de Montréal. Jeunes Marins Urbains apparaît donc comme un laboratoire de choix pour interroger les liens qu'entretiennent l'esprit communautaire, l'engagement citoyen et la participation à la vie politique.

15h15-17h15

### III.2 La citoyenneté et l'école

#### Table ronde

**Animatrice : Sylvie Perrier**, Département d'histoire, Université d'Ottawa

**Jean-François Cardin**, Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE), Université Laval

**Christian Laville**, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval, [texte à lire](#)

**Benjamin Deruelle**, Groupe de recherches en histoire des sociabilités (GRHS), Université du Québec à Montréal.

**Daniel Deschênes**, Conseiller pédagogique en univers social, Primaire et secondaire, Commission scolaire des Découvreurs.

19h00-21h00

### **III.3 Citoyenneté et communauté : confrontations ou aménagements ?**

Table ronde

**Animatrice : Françoise Guénette**, journaliste indépendante

**Anne Archambault**, Première Nation Malécite de Viger

**Michel Hébert**, Département d'histoire, Université du Québec à Montréal,

**Katie Gagnon**, Groupe Femmes, Politique et Démocratie

**Marielle Lemieux**, conseillère municipale à Saint-Magloire (Québec)

**Vendredi, 28 octobre 2016**

9h30-10h30

### **IV L'expérience politique locale et ses rapports avec l'expérience communautaire**

**Président de séance : Alain Laberge**, Département des sciences historiques, CIEQ, Université Laval

**Sophie Abdela**, Département d'histoire, Groupe de recherches en histoire des sociabilités (GRHS), Université du Québec à Montréal.

**Communauté de prisonniers, prisonniers de la communauté : négocier le pouvoir dans les prisons parisiennes du XVIIIe siècle.**

Grâce aux archives du Parlement parisien et du Châtelet, en ciblant les grandes prisons parisiennes du 18e siècle, il s'agit d'observer comment les prisonniers étaient amenés à se regrouper, selon quelles modalités, pour quelles raisons. Surtout, nous voudrions savoir comment s'agençait et s'organisait une communauté dans un monde basé sur la contrainte, sur le pouvoir et même sur l'arbitraire d'un geôlier tout-puissant. L'intérêt d'une telle enquête est de révéler comment, une fois assemblés, les détenus pouvaient organiser leurs relations entre eux, mais surtout résister aux autorités, acquérir un certain pouvoir et même négocier dans un lieu où on conçoit trop souvent les hommes comme une nuée passive et soumise. Apparaissent alors, comme dans les communautés libres de la Cité, des personnages pivots, des enjeux clés, des règles, des pratiques et des limites qu'il devient dangereux, de part et d'autre, de franchir.

**Laurence Croq**, Centre d'histoire sociale et culturelle de l'Occident (CHISCO), Université Paris Ouest Nanterre La Défense (Paris X).

**Appartenance corporative et apprentissage politique : l'exemple des bourgeois parisiens de l'Ancien Régime à la Révolution.**

Comment les bourgeois parisiens sont-ils devenus révolutionnaires ? Cette communication s'inscrit dans une problématique initiée par les travaux de Timothy Tackett sur les députés des trois ordres aux états généraux tout en ayant une dimension locale, puisqu'elle porte sur les électeurs des districts et des sections parisiens. Elle s'inscrit aussi dans la continuité des réflexions de David Bien sur les continuités entre la démocratie corporative d'Ancien Régime et les formes démocratiques promues par la Révolution, et, pour le cas parisien, de David Garrioch. Elle cherche en effet à montrer comment les appartenances corporatives plurielles, professionnelles (six-cors, ordre des avocats, communauté des procureurs au parlement) mais aussi administratives et politiques (échevinage, fabriques paroissiales, consulat...) ont nourri les expériences politiques d'une bonne partie des citoyens actifs engagés dans la vie démocratique locale à partir de 1789.

## V Espace de communauté, espace de citoyenneté

10h30-12h00

### V.1 Espace de citoyenneté : Marseille, Paris, Toulouse

**Présidente de séance : Christine Métayer**, Département d'histoire, Université de Sherbrooke

**Julien Puget**, Département d'histoire, Groupe de recherches en histoire des sociabilités (GRHS), Université du Québec à Montréal.

#### « Communauté spatiale » et action politique : « le syndic des possédants-biens » de l'agrandissement de Marseille, seconde moitié du XVIIe siècle.

Afin de financer les dépenses qu'elle doit faire pour procéder à son embellissement en 1666, la ville de Marseille prélève une taxe sur la plus-value dont vont bénéficier les parcelles nouvellement intégrées à la ville. Cette question d'un financement qui ne reposerait que sur les habitants de la "nouvelle ville" est à l'origine d'une mobilisation d'une partie du corps social marseillais. Les propriétaires touchés nomment des syndics chargés de les représenter auprès de diverses instances. Cette affaire permet d'observer les conditions de formation d'une communauté d'habitants. Elle invite à relire l'intégration citoyenne des populations urbaines à l'époque moderne. Certains membres de ce collectif disposent juridiquement du statut de citoyenneté tel que régi par les règlements municipaux, mais nombre d'entre eux sont théoriquement dépourvus de toute capacité politique dans le gouvernement citadin, tout en trouvant leur légitimité ailleurs. Ce regroupement ignore complètement dans ses revendications les statuts de citoyenneté pour plutôt décrire et légitimer une appartenance urbaine.

**Robert Descimon et Michel Demonet**, Centre de Recherches Historiques (CRH), École des Hautes Études en Sciences Sociales.

#### L'exercice politique de la bourgeoisie : les assemblées de la Ville de Paris de 1528 à 1679.

On peut revenir sur la question de l'exercice politique du droit de bourgeoisie tel qu'il s'effectuait à l'Hôtel de Ville de Paris, la maison commune de la place de Grève, siège de la prévôté des marchands. Cette institution, d'origine purement royale, était investie d'une fonction représentative sans doute en raison de la place que les riches Parisiens occupaient dans le crédit de l'État monarchique, au moins depuis la fin du Moyen Âge. La représentation municipale parisienne avait cette originalité qu'elle passait par une organisation territoriale (les seize quartiers) et non par l'organisation corporative des métiers. Entre autres fonctions, les seize quartiers députaient des représentants à des « assemblées de Ville » : ces représentants étaient appelés des « bourgeois mandés ». L'étude des bourgeois mandés ouvre la voie à deux types d'analyses, l'une sociale repère les équilibres qui présidaient à la vie de l'institution, l'autre spatiale, contraste les caractères propres des députations de chacun des seize quartiers. Cette communication a pour ambition une description précise des contenus politiques et sociaux de la bourgeoisie. Certes, la démocratie corporative parisienne n'avait à peu près aucun effet pratique, si ce n'est de conforter le pouvoir intéressé des élites citadines, mais le fait même qu'elle ait existé se mit à gêner le pouvoir monarchique qui détruisit les fondements représentatifs de la prévôté des marchands à partir du début du règne personnel de Louis XIV. Animée par une conception verticale de la hiérarchie, la monarchie absolue n'avait pas tort en cela : les troubles de la Ligue et la Fronde ne s'expliqueraient pas sans l'existence de la structure horizontale que représentait la bourgeoisie privilégiée, malgré ses hiérarchies internes, et, une fois qu'elle fut désamorcée, l'ordre régna dans Paris jusqu'à ce qu'éclata la Révolution de 1789.

**Claire Dolan**, Département des sciences historiques, Université Laval.

#### Représenter la communauté dans les paroisses toulousaines au XVIIe et XVIIIe siècle.

L'accès au pouvoir municipal toulousain est à la fin du XVIIe et au XVIIIe siècle une affaire de notabilité, de clientèle et d'argent. Les Toulousains n'ont pas perdu pour autant l'habitude de se rassembler et de choisir parmi eux des "représentants" qu'ils délèguent pour réclamer des capitouls qu'ils s'occupent des problèmes spécifiques à leur rue ou à leur quartier. Parmi les institutions représentatives qui surgissent ainsi dans les rues de Toulouse, certaines sont éphémères, d'autres s'inscrivent dans une tradition. Les paroisses toulousaines offrent ainsi un bel observatoire du sens communautaire des Toulousains que marguilliers, bayles des confréries et communautés de prêtres qui gèrent conjointement les églises toulousaines, sont autant

d'occasions de réactiver. Le cas de l'église Nazareth et de l'église Saint-Barthélemy, qui sans avoir le statut de paroisse, desservent le quartier du parlement où "les voisins" de ces églises continuent à se prononcer sur les décisions qui les affectent, permet d'interroger les principes sur lesquels repose la citoyenneté toulousaine : la territorialité et la représentation sociale.

**14h00-15h00**

## **V.2 L'espace, un enjeu**

**Président de séance : Marc Saint-Hilaire, CIEQ, Université Laval**

**Danny Bertrand, Département d'histoire, Université d'Ottawa**

### **La difficile réintégration d'une communauté religieuse et la création d'une société bi-confessionnelle : l'espace de la Fête-Dieu à Montauban au XVIIe siècle.**

Cette communication propose d'examiner l'exemple de la procession générale annuelle de la Fête-Dieu qui fut remise sur pieds par le clergé montalbanais au début du 17e siècle. La "procession du sacre" constitue un exemple concret qui révèle les défis liés aux réalités de la coexistence religieuse imposée par le gouvernement royal. Le rétablissement d'une cérémonie dont l'objet fut la vénération et l'exposition publique de l'hostie consacrée, ce que les protestants avaient violemment rejeté autant dans la forme que dans le fond, provoqua un bras de fer qui opposa le corps de ville exclusivement protestant et l'évêque de Montauban. S'étalant sur plusieurs mois, la confrontation mobilisa plusieurs paliers de pouvoir. Il sera aussi question du déroulement de la cérémonie qui permit aux catholiques de s'engager au cœur de cet espace urbain dont l'usage avait été exclusivement réservé aux protestants depuis près d'un demi-siècle.

**Nicolas Marqué, Université Toulouse-Jean Jaurès, FRAMESPA**

### **Inscrire son pouvoir dans l'espace urbain : multiplicité des autorités locales et compétition urbanistique à Toulouse dans le dernier siècle de l'Ancien Régime.**

L'une des particularités des capitales régionales, comme Toulouse, lors du dernier siècle de l'Ancien Régime était d'être sous influence de très nombreux centres de pouvoirs, qu'ils soient implantés sur place comme le parlement ou les magistrats municipaux ou hors la ville comme l'intendant et les Etats de Languedoc qui siégeaient à Montpellier. Les représentants de ces autorités étaient en rivalité permanente et devinrent particulièrement soucieux de peser sur les aménagements urbanistiques au XVIIIe siècle dans la mesure où ceux-ci inscrivaient leur pouvoir dans l'espace urbain.

Dès lors, peut-on affirmer que la multiplicité des autorités locales est une cause de la multiplicité des chantiers d'urbanisme qui transformèrent la capitale de Languedoc durant le dernier siècle de l'Ancien Régime ? Ou au contraire, les rivalités entre celles-ci firent-elles échouer des projets prometteurs ? Les registres de délibération, les projets d'urbanisme et certains pamphlets permettent de déterminer les motivations des aménageurs ainsi que les luttes d'influence qu'ils se livraient pour marquer l'espace urbain. L'utilisation d'un SIG (système d'information géographique) permet de localiser les projets qui furent menés à bien et ceux qui restèrent lettre morte puis de tenter de déterminer les causes des succès ou des échecs. Elle montre ainsi que si l'historiographie a eu raison d'insister sur des facteurs économiques (comme la pression foncière), le rôle des rivalités entre autorités pour marquer certains espaces symboliques n'est pas à négliger pour comprendre l'urbanisme du XVIIIe siècle.

**15h00-16h00**

**Conclusions et discussion générale Animatrice : Claire Dolan**